

226C0829
FR0000051807-FS0523

11 juin 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 juin 2026, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 3 171 190 actions TELEPERFORMANCE² représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 5,17% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

2. Par courrier reçu le 10 juin 2026, Norges Bank¹ a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE, et détenir 2 978 730 actions TELEPERFORMANCE⁴ représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,86% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 346 304 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 343 901 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 153 844 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.